

"Il faut créer une opinion publique qui, sans chercher le scandale, dénonce avec franchise et courage les personnes et les circonstances qui ne sont pas conformes aux lois ou aux institutions justes ou qui cachent déloyalement ce qui est vrai".

(Pie XII,

citée par la
Documentation
Catholique du
15 mai 1955)



Vol. XXXI — No. 33

Ottawa, 23 Septembre 1955

LE SEUL
MOYEN

Faites-nous parvenir
des nouvelles de votre
centre: c'est le seul
moyen pour que les
abonnés de vos syndi-
cats les trouvent dans
LE TRAVAIL



M. Gérard Picard, réélu par acclamation, président général de la C.T.C.C. à l'issue du congrès qui s'est terminé à Québec, samedi soir dernier.

Vote de confiance en l'Exécutif de la CTCC

MM. Gérard Picard et Jean Marchand sont réélus par acclamation — M. J.-Emile Hébert de Shawinigan est élu trésorier en remplacement de M. Roméo Ethier, démissionnaire — Deux nouvelles figures: M. Roger Mathieu, élu 2^e vice-président et Mlle Madeleine Brosseau, 7^e vice-présidente.

Le 34^e congrès de la CTCC a pris fin à Québec samedi soir dernier à 11h.15 p.m. par un vote de confiance aux membres de l'Exécutif sortant de charge puisque tous les membres de l'Exécutif de l'an dernier ont été réélus.

M. Gérard Picard, président général, et M. Jean Marchand, secrétaire général, n'ont pas eu d'opposition et c'est par des tonnerres d'applaudissements de la part des 435 délégués du congrès que leurs noms furent salués lors de leur mise en nomination.

Après un vote serré, M. J.-Emile Hébert, de Shawinigan, et président de la Fédération de l'Industrie chimique, a été élu au poste de trésorier de la CTCC en l'emportant sur M. René Bélanger, président de la Fédération des Employés des Corporations Municipales et Scolaires. M. Hébert succède à M. Roméo Ethier dont nous avons annoncé la démission définitive la semaine dernière.

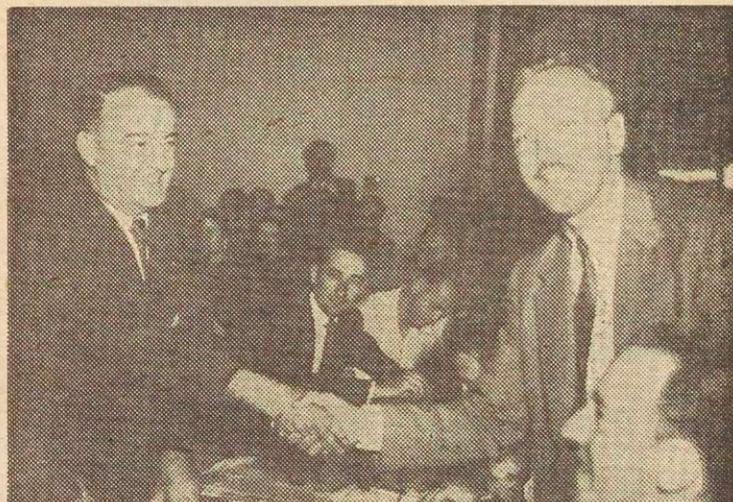
La plupart des vice-présidents ont été réélus par acclamation. M. René Gosselin garde le siège de 1^{er} vice-président; M. Ro-

ger Mathieu, président du Conseil Central de Montréal, succède à M. Horace Laverdure qui n'a pas brigué les suffrages cette année. MM. Joseph Parent, de Québec, et Adrien Plourde, d'Arvida, retiennent respectivement leurs sièges de 3^e et 4^e vice-présidents; à la 5^e vice-présidence, M. Jean-Robert Ouellet a défait M. William Léger, de Mont-

réal. M. Rodolphe Hamel, président de la Fédération de l'Industrie Minière, a été réélu par acclamation 6^e vice-président tandis que Mlle Madeleine Brosseau, du Syndicat des Employés du Commerce de Montréal (section Dupuis Frères), l'a emporté après deux tours de scrutin sur Mlle Aurore Berry, du

(Suite à la page 3)

Vainqueur et vaincu fraternisent



M. J.-Emile Hébert de Shawinigan recevant les félicitations de son adversaire au poste de trésorier, M. René Bélanger, de Québec. M. Hébert qui l'a emporté de justesse sur son adversaire, succède à M. Roméo Ethier, démissionnaire.



M. Jean Marchand, réélu par acclamation secrétaire général de la C.T.C.C.

LA SEMAINE

CHICOUTIMI

Négociations difficiles chez Brassard et Frères

Les employés de Brassard Frères à Chicoutimi ne réussissent pas à s'en-

tendre avec leur employeur. Ils ont entamé des négociations avec ce

dernier et ils ont essuyé un refus catégorique. Cette entreprise a même déclaré aux négociateurs syndicaux qu'elle cesserait d'opérer si le syndicat refusait de renouveler l'ancien contrat aux mêmes conditions qu'auparavant. A tort ou à raison, le syndicat a interprété ces paroles comme une menace de lock out; il entend poursuivre cependant les négociations jusqu'au bout, c'est-à-dire se prévaloir des droits que la loi lui accorde, tels que la conciliation et l'arbitrage.

Nous ne savons pas comment ces négociations se termineront, de toute façon les employés de Brassard Frères entendent bien faire valoir leur point de vue jusqu'au bout par tous les moyens justes et légaux.



M. Roméo Ethier qui ne brigait pas les suffrages au poste de trésorier qu'il a occupé pendant 12 ans à la C.T.C.C. a eu l'honneur de présider les élections annuelles. On le voit ici adressant ses recommandations aux délégués avant de procéder à la mise en nomination.

MONTMORENCY

Gilles Dubé, délégué à Genève

M. Gilles Dubé, agent d'affaires du Syndicat du Textile de Montmorency vient d'être choisi comme délégué pour assister à la cinquième session de la Commission des industries textiles de l'OIT qui aura lieu du 26 septembre au 8 octobre prochain.

C'est la nouvelle que vient de nous communiquer M. Maurice Chalifoux, du Syndicat du Textile de Montmorency.

En ce qui a trait au renouvellement de la convention collective de travail entre la Dominion Textile et les quatre centres de Magog, Sherbrooke, Montmorency et Drummondville, le tribunal d'arbitrage qui a étudié le conflit, sous la présidence de M. le juge Achille Pettigrew, a terminé ses audiences depuis le milieu de juillet 1955. Le syndicat est informé que les séances de délibérations se poursuivent toujours mais que la sentence arbitrale devrait être connue prochainement.

Les dirigeants du syndicat profitent de l'occasion pour rappeler que devant les changements de tâches (plan boni) effectués actuellement par la Dominion Textile, la solidarité ouvrière est indispensable pour le bien commun; chaque membre est prié de se renseigner auprès de son représentant de département lorsque des difficultés se présentent au travail; les membres devraient aussi se faire un devoir de prendre part à toutes les activités syndicales: assemblées départementales concernant les changements dans les tâches, assemblées générales, cours de formation syndicale.

Bien que le syndicat ait considérablement réussi à améliorer la situation des travailleurs du textile, le chemin à parcourir est encore assez tortueux et aride: la solidarité syndicale devrait favoriser la réalisation des objectifs des travailleurs.

Conciliation à l'hôpital d'Arvida

Le Syndicat des Employés de Saguenay General Hospital qui représente les employés de cet hôpital à Arvida vient de demander l'intervention d'un conciliateur pour aider au règlement du différend qu'il a avec les autorités de l'hôpital.

Jusqu'ici, quelques rencontres ont eu lieu au cours desquelles chaque partie a eu le loisir d'exposer son point de vue. Les dirigeants de l'hôpital ont soumis un contre-projet à la suite du projet du syndicat, mais cette proposition était si peu avantageuse qu'elle équivalait à un refus des demandes syndicales.

Devant une telle attitude qui surprend de la part d'une société qui fait partie de la grande famille de l'Aluminium Limited, le Syndicat n'avait d'autre alternative que de demander une intervention conciliatrice. Cette demande a été faite la semaine dernière et nous prévoyons que les rencontres auront lieu sous peu.



M. Gilles Dubé, agent d'affaires du Syndicat du Textile de Montmorency, délégué à la Conférence des industries textiles à Genève.

**PROTEGEZ-VOUS
CONTRE
LES FRAIS
MEDICAUX
CHIRURGICAUX
ET HOSPITALIERS**



**LA C.T.C.C. RECOMMANDÉ
A TOUS SES SYNDIQUES**

**LES SERVICES DE SANTÉ
DU QUÉBEC**

Le Congrès veut une campagne en faveur de l'étiquette syndicale

Le congrès de la CTCC a unanimement appuyé une résolution inscrite au feuillet par la Fédération Nationale du Commerce en vue de publier dans le journal LE TRAVAIL la liste des produits fabriqués qui portent l'étiquette syndicale afin d'encourager les travailleurs à acheter ces produits de préférence aux autres.

La résolution prévoit que chacune des fédérations fera parvenir à la CTCC la liste des produits fabriqués qui portent l'étiquette syndicale.

Cette liste une fois complétée sera publiée dans le journal LE TRAVAIL de sorte que les travailleurs sauront quels sont les produits ou marques de commerce qui sont fabriqués par des travailleurs syndiqués.

Les travailleurs seront invités à encourager la vente de ces produits de préférence aux autres produits similaires.

Enfin, la clientèle sera aussi invitée à réclamer les services de commis ou vendeurs qui sont syndiqués et à encourager les établissements où les employés sont syndiqués.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
155, boul. Charest-Est, Québec
Tél. 4-4631

1231 Demontigny est,
Montréal
Tél. FA. 3694

DANS LE MOUVEMENT



Voici les membres du nouvel Exécutif de la CTCC élus à l'issue du congrès de la CTCC qui s'est terminé samedi dernier à Québec. De gauche à droite, on remarque: MM. Adrien Plourde, 4e vice-président; Jean-Robert Ouellet, 5e vice-président; M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC; M. Jean Marchand, secrétaire-général de la CTCC; M. Roger Mathieu, 2e vice-président; M. Gérard Picard, président général; M. J.-Emile Hébert, trésorier; M. Roméo Ethier, président des élections; Mlle Madeleine Brosseau, 7e vice-présidente; M. Joseph Parent, 3e vice-président et M. René Gosselin, 1er vice-président.

Le congrès établit une réglementation des conflits de travail

En nommant un comité de stratégie dont la fonction sera de suivre la marche des négociations et d'enquêter sur toute situation de conflit de travail dans le mouvement.

Vote de ...

(Suite de la page 1)

Syndicat des Fonctionnaires Municipaux, et Mlle Yolande Valois, de Sorel.

Après l'élimination de Mlle Berry au premier tour, Mlle Brosseau l'emporta sur Mlle Valois par deux voix de majorité.

Vu l'heure tardive, le congrès, après avoir référé au Bureau Confédéral pour étude et action les rapports non encore étudiés, dont celui du Service d'Education et celui du Service du journal Le Travail, le congrès a été déclaré clos à 11h.15 p.m. par le président général, M. Gérard Picard.

Le problème des conflits industriels et des grèves a suscité de nombreuses discussions au cours du dernier conflit.

Faisant suite au rapport du secrétaire général, M. Jean Marchand, lequel avait déclaré dans son rapport annuel que l'année confédérale 1954-1955 avait vu de nombreux conflits industriels, le congrès a décidé de créer un comité de stratégie au sein de la C.T.C.C.

Au cours de la discussion, M. Jean Marchand a même avoué que la C.T.C.C., dans le contexte actuel, ne disposait d'aucun moyen pour décider ou empêcher certains arrêts de travail dans le mouvement; plus encore, souvent la C.T.C.C. aurait été tenue dans l'ignorance sur les raisons qui poussent certains corps affiliés à déclarer un arrêt de travail.

La chose est d'autant plus anormale qu'en cas de conflit sérieux, c'est la C.T.C.C. qui doit prendre à sa charge par l'intermédiaire du Fonds de Défense professionnelle, les dégâts causés par de tels conflits.

Le congrès s'est mis d'accord pour la création d'un comité de

stratégie. Le principe ayant été accepté, le congrès a formé une commission qui a fait rapport samedi et dont les recommandations suivantes ont été ensuite acceptées par le congrès:

- 1—Que soit formé un comité de stratégie de trois membres désignés par l'Exécutif de la C.T.C.C.;
- 2—Que ce comité, responsable à l'Exécutif, ait pour fonctions:
 - a) de suivre d'une manière générale l'évolution des négociations collectives et de faire, sur ce point, rapport au Bureau confédéral;
 - b) d'enquêter sur toute situation de conflit de travail dans le mouvement;
 - c) d'autoriser en première instance conjointement avec le Président et le Secrétaire général ou leurs représentants autorisés toute assistance financière en cas de conflits;
- 3—Les organismes intéressés ont droit d'appel à l'Exécutif de la C.T.C.C. dont la décision est finale.

Le congrès a aussi décidé que les membres de ce comité de stratégie seraient choisis en dehors des membres de l'Exécutif.

Le Fonds de Défense professionnelle est porté à 35c par mois

Après un débat de deux jours, le Congrès de la CTCC a décidé d'augmenter la contribution mensuelle de chaque membre de 10 cents par mois, ce qui portera le total de la contribution mensuelle au Fonds de Défense professionnelle à 35 cents par mois pour un grand total annuel d'environ \$400,000.00.

L'on sait que la proposition originale qui émanait de la Fédération Nationale du Textile et du Conseil Central de Shawinigan, demandait que la contribution mensuelle de chaque membre soit portée à \$1.00.

Après échanges de vue qui ont duré près de deux jours, le congrès a voté une augmentation de 10 cents, ce qui porte la contribution mensuelle à 35 cents par membre.

Un congrès divisé

Sur la question de l'augmentation de la contribution au Fonds de Défense, le congrès de la CTCC s'est nettement partagé. D'une part, il y avait la faction de ceux qui, bien que convaincus de la nécessité d'un Fonds de Défense efficace, s'opposaient à toute augmentation sous le prétexte que les syndicats qu'ils représentaient étaient incapables d'absorber quelque augmentation que ce soit: il s'agit principalement des représentants des syndicats des services et de la Fédération du Bâtiment.

L'autre groupe, représenté principalement par les représentants des syndicats affiliés à la Fédération des Employés Municipaux, était opposé à toute augmentation: la raison invoquée par ce groupe, c'est que les syndiqués de cette fédération ne bénéficient aucunement du Fonds de Défense professionnelle parce que ces syndicats sont privés du droit de grève; par ailleurs, on a fait état que les employés des services dont les salaires sont très bas, sont incapables d'assumer une augmentation appréciable; d'autre part, les travailleurs de l'industrie du Bâtiment, dont les salaires horaires sont élevés mais qui doivent subir à maintes reprises des arrêts de travail à cause de la saison ou de la température et dont les membres sont difficiles à atteindre à cause de la nature de leur travail, étaient opposés à toute augmentation.

Enfin, la faction de ceux qui voulaient un Fonds de Défense efficace parce qu'ils se rendent compte que seule la force économique des travailleurs peut équilibrer la force des employeurs: les travailleurs de l'Industrie Minière, les travailleurs de l'Industrie des Produits Chimiques et les travailleurs de la Métallurgie.

Un vote

Après une journée de discussion, un vote fut pris sur la question du principe de l'augmentation de la contribution au Fonds de Défense professionnelle et la majorité se déclara en faveur d'une telle augmentation.

Après ce vote, l'on décida de faire étudier par un comité spécial les recommandations à faire quant au quantum de cette augmentation. Le Comité rejeta une proposition demandant un per capita par palier, les diverses fédérations étant libres de choisir le palier de leur choix; il mit aussi de côté une proposition voulant une contribution basée sur le salaire de base de l'industrie.

En face de l'adoption par le congrès du principe d'une augmentation et d'autre part tenant compte du vote partagé à ce sujet, le comité recommanda une augmentation de 10 cents par membre par mois, dont 5 cents à partir du 1er octobre 1955 et un autre 5 cents à compter du 1er janvier 1956.

Le congrès a aussi accepté la recommandation du comité à l'effet de charger le Bureau confédéral d'étudier le mode de perception des cotisations syndicales sur la base proportionnelle et de faire rapport au prochain congrès.

MONTREAL

Le Syndicat National du Linoléum de Montréal qui groupe les employés de Dominion Oilcloth vient de choisir les trois membres de son comité de griefs. Ce sont: MM. Gérard Henri et Gaston Tessier, qui sont membres de ce comité dont M. Gaston Pretty est le président.

Par ailleurs, deux griefs qui n'ont pu trouver de solution au stage de la procédure des griefs dans l'usine ont été portés à la conciliation: il s'agit des griefs de MM. Vaillancourt et Allard. Nous apprenons aussi que la question de la vente de prélat aux employés est sur le point de trouver une solution satisfaisante.

Le Syndicat fait actuellement enquête dans les autres industries de prélat de l'Amérique du Nord afin de s'enquérir des salaires payés dans ces industries et des autres conditions de travail, ce qui sera d'une grande utilité quand il s'agira de discuter du renouvellement de la convention collective avec la compagnie.

Le Collège du Travail s'ouvrira le 30 octobre

La quatrième session du Collège du Travail de la C.T.C.C. s'ouvrira le dimanche, 30 octobre prochain, pour se terminer le 12 novembre. Ce Collège du Travail qui compte recevoir une trentaine de participants aura lieu comme par les années passées au Château Bonne Entente à Québec et s'adresse à tous les militants du mouvement, libérés ou non, aux responsables de comités, aux délégués de département, aux officiers des corps affiliés ainsi qu'aux agents d'affaires, organisateurs, agents négociateurs, etc.

Une nouvelle section

Outre la section générale à l'adresse de tous les participants et qui portera, cette année, sur la société moderne et le syndicalisme, le Collège du Travail comprendra cette année une nouvelle section spécialisée sur l'orientation politique.

Les autres sections spécialisées qui étaient déjà au programme des années précédentes sont la technique des négociations, l'économie canadienne et l'éducation ouvrière.

Les cours se donnent du lundi au vendredi inclusivement de sorte que les participants peuvent retourner dans leur famille en fin de semaine. Au cours de chaque avant-midi, les participants suivent les cours généraux tandis que l'après-midi de chaque jour est réservé à des

visites industrielles ou culturelles et aux cours spécialisés.

Voici maintenant le schéma des cours de chacune des sections ainsi que les noms des professeurs attitrés pour chaque section:

La Société Moderne et le Syndicalisme

- 1—Comment est organisée la société — Quelles en sont les principales institutions —
- 2—La division du travail — Main-d'oeuvre et structure des occupations —
- 3—Qu'est-ce qu'une classe sociale —
- 4—Quelles sont les classes sociales au Canada —
- 5—Historique des classes sociales depuis le régime français jusqu'à nos jours —
- 6—Le gouvernement comme cadre social — Le régime démocratique —
- 7—Le droit civil et la classe bourgeoise — La révolution juridique moderne —
- 8—La place du syndicalisme dans la société —
Professeur: Guy ROCHER
- 9 et 10—Le syndicalisme d'inspiration chrétienne —
Professeur: Chan, Henri PICHETTE

Technique de négociations

- 1—Les buts de la convention collective — Les droits de la gérance —
- 2—Ancienneté — Appréciation de la compétence — Périodes d'entraînement —
- 3—Occupations qualifiées, semi-qualifiées et non-qualifiées —
- 4—Congédiements et remboursements de salaire — Conditions de travail non régies par la convention collective —
- 5—Grèves — ralentissement de la production —
- 6—Coût de la vie — Budget familial —
- 7—Taux gradués et promotions —
- 8—Préparation des négociations collectives — Rédaction du projet de convention —
- 9—Sources de documentation à connaître —
- 10—Tendances actuelles dans les négociations —
Professeur: Marius BERGERON, directeur de la section.

Economie canadienne

- 1-2—La structure industrielle du Québec — Industrie primaire, manufacturière — Vues d'ensemble —
- 3-4—La structure de l'entreprise — position d'équilibre de l'entreprise: profit maximum — coordination des facteurs de production — coût et revenu de l'entreprise — situation des marchés —
- 5-6—Le chômage — Causes et remèdes —
- 7-8—L'inflation — Définition —

facteurs — conséquences — remèdes — Relations entre les salaires et les prix —

- 9-10—Le commerce international du Canada — situation actuelle — Problème des changes, des prêts, etc.

Professeurs: René Tremblay, directeur de la section.
James Hodgson

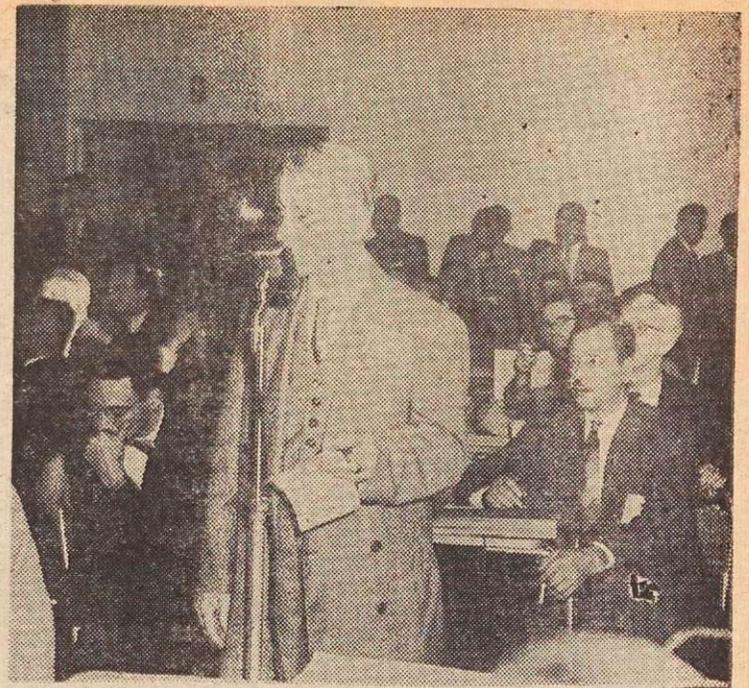
Education ouvrière

- 1—Echanges de vues sur les expériences antérieures des participants —
- 2—Exposé d'une méthode active d'éducation basée sur l'analyse des faits —
- 3—Exercices pratiques sur la méthode d'analyse —
- 4—Les éléments d'un programme d'éducation — contenu du programme — choix des méthodes — cédule d'organisation —
- 5—Travaux pratiques en équipe sur un programme élaboré en commun —
- 6—Les méthodes de discussion: caractéristiques d'une bonne discussion et qualités de l'animateur —
- 7—Comment utiliser les diverses méthodes de discussion: — cercle d'étude — panel — symposium — forum —
- 8—Préparation et présentation d'un cours —
- 9—Travail pratique sur la rédaction d'un résumé de cours —
- 10—Récapitulation et évaluation —

Professeurs: Fernand Jolicoeur, directeur de la section.
Jean-Paul Lefebvre
Napoléon Leblanc

L'orientation politique

- 1—La démocratie: son histoire, sa nature, ses exigences, ses limitations.
- 2—La constitution canadienne: ses antécédents, sa nature — A.A.N.B. — Répartition des pouvoirs entre le fédéral et les provinces.
- 3—Structures des gouvernements fédéral et provincial.
- 4—Histoire des partis politiques au Canada et dans la province de Québec.
- 5—La carte électorale de la province de Québec.
- 6—Visite à l'Assemblée législative.
- 7—Le gouvernement municipal: ses responsabilités et son fonctionnement.
- 8—Le Régime scolaire de la province de Québec.
- 9—L'action politique à la C.T.C.C.: historique et orientation actuelle.
- 10—Le Comité régional d'action politique: son rôle et ses méthodes d'action.
Professeurs: Amédée DAIGLE, directeur de la section.
Pierre VADEBONCOEUR
André ROY
P.-E. TRUDEAU
Arthur TREMBLAY



Un pionnier du syndicalisme catholique dans la province de Québec, M. A.-E. Lortie, adresse la parole au congrès. M. Lortie qui est âgé de 79 ans fut l'un des fondateurs du syndicat de la chaussure de Québec dont il est encore membre. Il a raconté au congrès comment il avait participé à la première grève dans la chaussure en 1899 à Québec et comment le conflit avait été réglé par l'archevêque de Québec, Mgr Bégin. Cette intervention décida du sort du syndicalisme dans la province parce que Mgr Bégin reconnut aux travailleurs le droit de s'organiser. M. Lortie a déclaré que d'après son expérience, les syndiqués devaient prendre les moyens de se faire respecter en ayant un Fonds de Défense professionnelle puissant.

Nombreuses résolutions adoptées au congrès

Le Congrès de la C.T.C.C. avait devant lui un feuillet de 97 résolutions en plus de 20 autres résolutions restées sur la table l'an dernier ainsi que 13 autres résolutions reçues en retard.

Le congrès a tout d'abord disposé des résolutions de l'an dernier puis il s'est attaqué au feuillet de cette année.

Toutes les résolutions concernant la législation ouvrière ont été retournées au comité du rapport sur le projet de Code du Travail et dont le rapport sera étudié par le Bureau Confédéral.

Les résolutions de régie interne seront étudiées en même temps que le problème des réformes de structures.

Parmi les résolutions d'intérêt général adoptées par le congrès, mentionnons les deux résolutions présentées par la Fédération des Corporations municipales et scolaires dont nous avons parlé la semaine dernière.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Le congrès a aussi adopté une résolution qui fera l'objet d'une demande au gouvernement provincial en vue d'amender la Loi des accidents de travail afin que "tous les employeurs, y compris les hôpitaux, les institutions religieuses, les corporations municipales et scolaires, soient assujettis à la Loi des accidents du travail.

SALAIRES DANS L'IMPRIMERIE

Le Congrès a aussi endossé une demande faite par la Fédération des Métiers de l'imprimerie pour que les autorités fédérales décrètent comme base de salaire à l'imprimerie nationale la moyenne des salaires entre Toronto et Montréal. On a aussi demandé au gouvernement fédéral de stabiliser les salaires et améliorer les autres conditions

de travail à l'Imprimerie nationale.

SURPLUS DE BEURRE

Le Congrès a aussi accepté une résolution présentée par le Conseil Central de Québec en vue de permettre au gouvernement canadien d'écouler nos surplus de beurre tout en permettant aux familles une réduction de prix au moyen de subsides accordés aux consommateurs.

LE JOURNAL LE TRAVAIL

Une autre résolution visant le journal Le Travail a aussi été adoptée par le Congrès: Le journal Le Travail devrait avoir un représentant attitré dans chaque région de la province.

Nous en profitons pour faire appel à ceux qui sont intéressés à agir comme correspondants pour LE TRAVAIL de communiquer avec la rédaction le plus tôt possible, ce qui nous évitera d'avoir à effectuer nous-mêmes les recherches pour découvrir ces représentants.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMERIE DES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Dignitaires invités au congrès de la C. T. C. C.



De g. à d., S. Exc. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, l'hon. Wilfrid Hamel, maire de Québec, M. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail pour la province de Québec. A droite de Son Excellence, mais n'apparaissant pas sur la photo, se trouvaient l'hon. Milton F. Gregg, ministre du Travail à Ottawa et M. Donat Quimper, sous-ministre adjoint du Travail à Québec. En bas, M. Joseph Parent, président du Conseil Central de Québec (au micro), adresse la parole à la session inaugurale du 34e congrès de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada à Québec. De gauche à droite, à la suite de M. Parent, M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C. Mlle Yolande Valois, une vice-présidente, M. le chan. Henri Pichette, aumônier général, M. Gérard Picard, président général, M. Jean-Robert Ouellet, vice-président et M. Adrien Plourde, vice-président. (Photo l'Action Catholique, Roger Bédard).

Opposition de la CTCC au travail du dimanche

Au cours de son dernier congrès, la CTCC a réitéré son opposition au travail du dimanche. L'on sait qu'actuellement les papeteries de la province de Québec font effectuer certains travaux de production et de réparations le dimanche et qu'elles entendent que les travailleurs reconnaissent ce principe.

Actuellement la lutte est engagée à Shawinigan, à Grand'Mère et dans la région Saguenay-Lac St-Jean entre les syndicats affiliés à la CTCC et la Fédération de la Pulpe et du Papier et les moulins à papier appartenant à la Consolidated Paper.

Deux arrêts de travail se poursuivent à Grand'Mère et à Shawinigan pendant que les travailleurs de Port-Alfred sont au stage de l'arbitrage.

UN MANDAT

Le congrès de la CTCC fut d'accord pour déplorer le travail le dimanche et pour suggérer les moyens de le faire disparaître. Il fut décidé de lancer une campagne de presse afin d'alerter l'opinion publique à ce sujet, de faire l'éducation des syndiqués pour qu'ils résistent à l'appât des hauts salaires payés le dimanche; enfin on exercera des pressions auprès du gouvernement provincial pour un plus grand respect de la loi.

Dans son allocution aux congressistes, M. le Chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC, a d'ailleurs rappelé aux

travailleurs syndiqués qu'ils ont le devoir de faire respecter le jour du Seigneur:

"Je crois que tous savent qu'il faut respecter le dimanche, dit-il, mais il est de plus en plus évident que ceux qui ont la responsabilité de discuter et d'appliquer des conditions de travail sont les mieux placés pour voir aux modalités d'application de la Loi du Seigneur et des lois civiles. Vos syndicats sont donc les mieux placés pour juger et faire les pressions nécessaires. Les derniers événements ont contribué à mettre en évidence l'apathie et même l'indifférence que rencontrent même chez un certain nombre de catholiques, ceux d'entre eux qui veulent faire quelque chose à ce sujet.

"Il est révélateur de constater qu'on en est arrivé à opposer le respect de la loi du Seigneur et la recherche du rendement dans

L'unité syndicale au Canada en regard de l'expérience européenne

Tel est le sujet que développera M. Jean Marchand lors du souper-causerie organisé par le Comité d'Education du Conseil central de Montréal.

C'est M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC qui sera le conférencier invité au premier souper-causerie organisé par le Conseil Central de Montréal, cette année.

M. Marchand a choisi comme sujet: l'unité syndicale canadienne en regard de l'expérience européenne. Telle est la nouvelle que vient de nous communiquer M. Jean-Paul Lefebvre, président du Comité d'Education de Montréal.

Comme le sujet traité par M. Marchand est brûlant d'actualité, qu'il fut l'objet d'un intéressant débat au dernier congrès de la CTCC et que, par ailleurs, un comité de neuf membres doit étudier toute la question au cours de la prochaine année confédérale afin de préparer le prochain congrès à prendre une décision sur le sujet, le Comité d'Education du Conseil Central fait actuellement des préparatifs pour recevoir une nombreuse assistance à ce souper-causerie.

Ce dernier aura lieu le 11 octobre prochain, à 7.00 p.m. Au Réchaud, 305 est, rue Craig à Montréal.

Tous les présidents, secrétaires et agents d'affaires des syndicats affiliés au Conseil Central de Montréal sont invités à cette réunion et chacun d'eux a reçu une invitation personnelle; si les circonstances veulent qu'ils soient empêchés d'assister à ce souper-causerie, ils pourront remettre leur billet d'admission à un autre officier de leur syndicat.

C'est M. Roger Mathieu, président du Conseil Central de Montréal qui présentera le conférencier tandis que M. Jean-Robert Gauthier, vice-président du Comité d'Education de Montréal sera chargé de le remercier.

M. Jean-Paul Lefebvre, président du même comité profitera de la circonstance pour faire part des principales initiatives que le Comité entend prendre cette année avec la collaboration des officiers des syndicats.

Projet d'une entreprise privée réalisé avec les deniers publics

D'après un article de C. A. Scotton

OTTAWA (P.O.C.) — Selon certaines indications, il s'avère de plus en plus évident que si la construction d'un oléoduc doit être confiée à l'entreprise privée, le contribuable canadien devra prendre à sa charge, l'aménagement de la "section non-économique de ce fameux pipe-line, soit celle qui doit transporter le gaz naturel de l'Alberta, jusque dans le nord de l'Ontario.

La Commission fédérale des Transports a approuvé quelques légères modifications, dans le parcours original du pipe-line. Grâce à cette modification les régions de Nipigon, Sudbury, North Bay et Barrie qui n'étaient pas compris dans le plan original seront desservies. La compagnie réclame maintenant la permission d'établir la liaison entre Toronto et Sainte-Anne de Bellevue, afin de pouvoir alimenter les marchés de l'est de l'Ontario et la région de Montréal.

La Trans-Canada Pipe Line, entreprise privée qui doit assumer la réalisation du projet, a conclu deux contrats avec la Tennessee Gas Company, en vue d'assurer des approvisionnements adéquats à l'est du Canada. D'une part, Trans-Canada fournira 200 millions de pieds cubiques par jour à l'entreprise américaine, afin de répondre aux besoins des régions de Minneapolis et Saint-Paul, dans l'ouest américain. Tennessee Gaz, pour sa part, fournira 90 millions de pieds cubiques de gaz naturel par

jour à la Trans-Canada afin de lui permettre de desservir les besoins du Québec et de l'Ontario.

Cependant, le manque de fonds est à l'origine des retards apportés jusqu'ici à la réalisation du plan. On a suggéré la formation d'une compagnie de la Couronne pour diriger l'exploitation de la section non-économique de l'oléoduc. Ceci permettrait à "l'enfant chéri du ministre fédéral du commerce" de compléter le secteur ouest-est de ce pipe-line aux frais du contribuable. On a également suggéré qu'une subsidiaire de la Couronne construise l'oléoduc et le loue ensuite à Trans-Canada; cependant, un autre plan concernant l'aménagement de la section nord-ontarienne de l'oléoduc est à l'étude. En vertu du projet, le gouvernement fédéral assumerait 50 p. 100 des frais de construction de l'oléoduc et les provinces de l'Alberta et de l'Ontario absorberaient la différence.

la production; autre triste conséquence d'un régime économique qui, non seulement s'est organisé sans Dieu, mais l'attaque dans le jour qu'il s'est réservé, régime qui recule et écarte Dieu partout où l'exige l'appât du gain et du confort.

"En faisant respecter Dieu, vous vous ferez respecter vous-mêmes."

TRAVAIL ET FOYER



Les candidates au poste de 7e vice-présidente de la CTCC ont dû monter sur l'estrade après leur mise en nomination. On voit ici les trois candidates face à leurs électeurs et tâchant de créer la meilleure impression possible. Ce sont, de gauche à droite, Mlles Yolande Valois, du Conseil Central de Sorel; Aurore Berry, du Syndicat des Fonctionnaires Municipaux de Montréal et Madeleine Brosseau, du Syndicat des Employés de Commerce de Montréal, section Dupuis Frères. — C'est Mlle Brosseau qui a recueilli la majorité des suffrages mais seulement au deuxième tour de scrutin et avec une majorité de deux voix. — C'est donc dire que ce furent des élections contestées.

Des femmes de syndiqués mettent en commun leurs expériences

C'est la première fois qu'une aussi forte délégation de femmes de syndiqués acceptaient, durant la semaine du Congrès à Québec, de venir mettre en commun des expériences syndicales et familiales.

Au moins une quarantaine d'épouses, venues de tous les centres de la province exprimèrent leur solidarité envers les femmes de grévistes de Shawinigan et de Saint-Hyacinthe. Elles leur votèrent un télégramme d'amitié et souscrivirent afin de leur prouver concrètement cette solidarité. Le montant recueilli doit aider plus particulièrement à payer les livres scolaires du début de septembre.

Toutes les femmes ont participé à la discussion en apportant leur expérience personnelle. Les questions débattues furent:

- Les expériences du monde syndical des femmes présentes.
- Le cauchemar de septembre; l'achat des livres scolaires.
- Un service qui répond à un besoin: LE SERVICE FAMILIAL D'ARVIDA.
- Une proposition faite à la C.T.C.C.

"Quelles sont vos expériences du monde syndical? ... Toutes les femmes qui eurent à passer au travers la dure expérience d'une grève furent unanimes à trouver que c'est par cette lutte qu'elles découvrirent vraiment ce qu'est le syndicalisme.

Une épouse d'Arvida souligna que l'attitude de la femme dans une grève est très importante; "si la femme ne comprend pas, le gréviste ne peut tenir longtemps." La grève intéresse directement la femme au problème

syndical parce qu'elle a à faire des sacrifices: "Depuis que les femmes sont en grève à Shawinigan, on réalise les difficultés que les autres femmes de grévistes ont rencontrées. Il faut passer par une grève pour le savoir".

Les femmes sont unanimes à trouver qu'un gros effort a été fait afin de les renseigner durant les grèves sur les motifs et buts de la grève. A Arvida, Philippe Gérard réunissait les femmes une fois la semaine afin de les tenir au courant du progrès de la grève

et des efforts de conciliation.

A Shawinigan 300 à 400 épouses de grévistes ont assisté à des réunions d'information. De même que des causeries données à la radio complétèrent ces réunions.

"Passer à travers une grève c'est très dur mais savoir que le syndicat s'occupe de vous, prend la peine de vous expliquer ce qu'on ne pourrait pas comprendre et vous aide dans la mesure du possible, à ne pas trop crever de faim, c'est quelque chose".

Madeleine Brosseau, élue 7e vice-présidente

Des déléguées d'une trentaine de syndicats à majorité féminine, de divers centres de la Province ont représenté leurs syndicats au Congrès et assisté aux différents débats sur des questions importantes.

Des représentantes du Bas, des Services Hospitaliers, des Infirmières, du gant, des employées de magasin, de l'Imprimerie, du Corset, du Vêtement et du Commerce, se sont réunies, un soir, durant la semaine du Congrès et ont choisi trois d'entre elles afin de faire partie de LA COMMISSION CONFEDERALE DU TRAVAIL FEMININ POUR LA PROCHAINE ANNEE. Ces trois membres choisies par les déléguées féminines et proposées au Congrès qui les a acceptées sont: YOLANDE VALOIS, DE SOREL, MARGUERITE CARON, DU SYNDICAT DES IMPRIMEURS ET RELIEURS DE QUEBEC, ET CLAIRE PRINCE, DE LA FEDERATION DU VETEMENT A MONTREAL.

Le Congrès a aussi accepté que soit augmenté le nombre des membres de cette COMMISSION et à la prochaine réunion de cette dernière, on choisira cinq autres membres qui compléteront la COMMISSION.

Le programme que le comité d'Education a proposé à la Commission et dont vous avez pu lire les grandes lignes dans le "Travail" de la semaine dernière sera aussi étudié et réalisé aussitôt que possible.

Cette année les déléguées semblaient convaincues de la nécessité d'un travail au cours de l'année sur les problèmes posés par l'industrie aux travailleuses. Elles ont participé aux divers comités du Congrès et ont été très assidues aux séances.

L'UNE D'ENTRE ELLES, MADELEINE BROSSEAU, DU SYNDICAT DE CHEZ DUPUIS FRERES, FUT ELUE PAR LE CONGRES AU POSTE DE 7ème VICE-PRESIDENTE DE LA C.T.C.C. ELLE REMPLACERA YOLANDE VALOIS NOMMEE A LA COMMISSION DU TRAVAIL FEMININ.

RENEE G.

LES LIVRES SCOLAIRES

A quel montant se monte l'achat de livres scolaires au début de septembre...

Le résultat de l'enquête faite chez les 40 femmes présentes est certainement lourd de signification.

Dans les premiers jours qui suivent la rentrée;

Un enfant	\$55.00
Un autre	\$33.00
Un autre	\$33.00
Un autre	\$10.00
et ainsi de suite.	

Toutes les épouses trouvent honteux le coût élevé des manuels scolaires qui devraient être gratuits. Seulement deux ou trois Commissions scolaires ont adopté le système de gratuité. Et, encore là on découvre des lacunes incompréhensibles.

Les femmes ont apporté des exemples pour démontrer comment les parents se faisaient jouer dans tout cela. Un petit garçon après maints efforts obtient une bourse pour continuer ses études. Il ne peut absolument pas défrayer le coût du cours.

On lui envoie \$33.00 pour son année.

Un autre vend des livres dont il ne se sert plus afin de pouvoir acheter les nouveaux livres dont il a besoin. Le Frère qui s'est occupé de la vente lui remet \$4.20 en spécifiant que la communauté a pris le droit de garder la plus grosse somme etc., etc., etc.

QUI EST RESPONSABLE DE CET ETAT DE CHOSES? LES COMMISSAIRES D'ECOLES? LES PARENTS? LES PROFESSEURS?

C'est une responsabilité selon les épouses présentes, à double tranchant. Voici pourquoi. La plupart des commissaires d'écoles refusent consciemment ou non d'évoluer, de tenir compte de l'opinion des parents dans les choses scolaires. Si les commissaires demandaient les livres gratuits, cela pourrait peut-être changer quelque chose.

Du côté des parents, une pri-

se de conscience de leurs responsabilités est absolument nécessaire si on veut arriver à un résultat concret. Non seulement au sujet de la gratuité des livres scolaires mais de tout problème scolaire, les parents ont un droit de parole. Et, ils doivent s'en servir pour faire pression afin que la situation change. Cela peut se faire par les ECOLES DE PARENTS, dans les centres où ces écoles sont vraiment actives. Dans les autres centres où aucune organisation ne peut efficacement faire pression, le syndicat doit se préoccuper de la chose. Et cela est possible par un de ses services.

Tant que les parents, les femmes surtout, car c'est elles qui en définitive assument tous ces problèmes, ne passeront pas à l'action il ne servira à rien de débattre sur le sujet; les résultats concrets seront nuls.

Pour faire pression auprès des commissaires d'écoles, il faut aller à leurs réunions. Tous les parents ont le droit de le faire et dans la situation actuelle c'est un devoir. Il faut que collectivement les parents fassent pression auprès des Commissions scolaires.

Ce sont les femmes qui élèvent les enfants, ce sont elles qui ont à trouver une solution aux problèmes que l'inefficacité des commissaires d'écoles leur posent. Ce sont elles qui devraient avoir le droit de discuter de tout cela à l'intérieur d'un comité qui lui peut agir et faire pression.

A cause de cela, il serait nécessaire que le comité d'Action politique de la C.T.C.C. accepte pour en faire partie une femme de syndiqué qui apporterait l'expérience et le témoignage familial sur les problèmes soulevés.

Les femmes de syndiqués présentes à cette réunion trouvent nécessaire une telle chose dans

(Suite à la page 7)

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Décision attendue au sujet des subsides à la marine marchande

M. M.G. Angus, président de l'Association des propriétaires de navires, vient d'annoncer qu'une décision concernant l'octroi de subsides à la marine marchande est attendue sous peu. M. Angus a déclaré que les conséquences de cette décision se feront sentir pendant des années à venir. L'on sait que le Canada est actuellement au 21e rang parmi les pays qui ont une marine marchande et que la Suisse possède une marine marchande trois fois aussi nombreuse que celle du Canada.

Le Canada dépend complètement des navires étrangers pour expédier ses produits à l'extérieur ou pour faire venir de la marchandise étrangère. "Il est clair, a déclaré M. Angus, que le Canada ne peut avoir une marine marchande sans l'aide gouvernementale et que cette aide doit être établie pour une longue période de temps."

Nombreuses adhésions

Depuis la signature de la dernière convention collective de travail, plusieurs employés de Vickers ont donné leur adhésion au syndicat. S'il y en a qui ont encore oublié de signer leur carte ou qui veulent obtenir certains renseignements sur la portée de leur adhésion syndicale et les bénéfices que leur vaut la présente convention collective, ils sont priés de communiquer avec leur délégué de département ou avec l'agent d'affaires que l'on

peut atteindre par téléphone en signalant CL. 1251.

Notre erreur

Dans notre édition du 2 septembre dernier, il s'était glissé une légère erreur dans le bas de la vignette représentant l'Exécutif du syndicat. Il fallait lire que M. Raoul Beaudin est le secrétaire-trésorier tandis que M. Dubord est le secrétaire-archiviste.

Des bénéfiques

En plus des bénéfiques de la convention collective et des services des aviseurs techniques de la CTCC, votre cotisation syndicale vous permet aussi de recevoir le journal Le Travail gratuitement chaque semaine. Vous y trouverez des informations en provenance de tous les centres syndiqués de la province. Si vous ne recevez pas votre copie ou si vous connaissez des compagnons de travail qui ne reçoivent pas leur journal, communiquez ce détail à votre agent d'affaires.

Soyez prudent

Il n'est pas inopportun de rappeler à tous les employés qui travaillent dans la partie supérieure des navires en construction d'être prudents. Il y a quelques jours un compagnon de travail a subi de graves blessures à la tête parce qu'un travailleur à l'oeuvre dans la partie supérieure a laissé tomber une pièce de bois. La prudence s'impose partout et toujours au travail si l'on veut éviter des accidents regrettables.

Travail malpropre

Quand vous êtes appelé à faire du travail malpropre, n'oubliez pas de faire connaître et de déclarer à votre contremaître les heures pendant lesquelles vous avez travaillé. Si vous agissez ainsi, votre carte de travail sera convenablement remplie, ce qui vous donnera droit au bonus de 20 cents l'heure dans ce cas.

Des femmes...

(Suite de la page 6)

les centres où les écoles de parents sont inexistantes ou inefficaces, ou encore dans ceux où il n'y a pas de service familial.

La semaine prochaine nous verrons à quels besoins peut répondre un service familial comme celui organisé à ARVIDA et dont Mlle G. Brassart de Québec en est la responsable.

Cette réunion fut très intéressante, très constructive, et il est à espérer que chacune dans son centre s'organise avec le syndicat afin d'agir et de faire pression pour que la situation actuelle change.

Renée Geoffroy.

CCCL Approves Labor Unity But Shelves Merger Decision

QUEBEC (CPA)—The Canadian and Catholic Confederation of Labor—third numerically of the triumvirate of Canadian Labor congresses—has approved the principle of unity with other labor bodies but has delayed a decision on a merger with the Trades and Labor Congress and the Canadian Congress of Labor.

The 100,000-member CCCL, at its 34th annual convention here, gave unanimous support for the principle of labor unity while safeguarding the independence of each constituent group. A resolution supported by all 450 delegates called for the establishment of a nine-man committee to study all aspects of a possible merger and to report back to the next convention of the Syndicates. A proposal of this type had been made by CCCL President Gerard Picard in the convention opening address. M. Picard and Secretary-General Jean Marchand were later elected to this committee.

Gerard Picard received a strong support from delegates during the latter part of the convention when a censure motion against the CCCL chief, moved by René Bélanger of Quebec City, was overwhelmingly defeated. The motion was based on the CCCL President's action in ordering CCCL members employed on the editorial staff of the Montreal daily *Le Devoir* not to cross a picket line established by printers from another congress.

CCCL To Change Name

QUEBEC (CPA) — The possibility that the Canadian and Catholic Confederation of Labor will change its name was hinted at by President Gerard Picard in his opening address to the 34th annual convention of the Syndicates.

M. Picard pointed out to delegates representing the 100,000-member labor body that, although the 34-year old organization adheres to the social doctrine of the Roman Catholic Church and its membership is almost entirely comprised of French-speaking Canadians, its membership embraced workers regardless of race, creed, color or language.

Gregg Predicts Decline In Seasonal Unemployment

QUEBEC (CPA)—The federal government has issued a directive to its various departments and agencies ordering the allotment of "regular contracts and undertakings so that they will have the maximum effect, employment-wise, during the winter months." Labor Minister Gregg told delegates to the 34th annual convention of the Canadian and Catholic Confederation of Labor here.

The Labor Minister noted that the problem of unemployment would be discussed at the October 3 Dominion-Provincial conference at Ottawa. Mr. Gregg said that a discussion of public investment and resources development at this conference would "provide for more co-operative development plans in many parts of the country which will result in steady employment for an increasing number of Canadian workers".

Mr. Gregg told delegates that he was "confident that much can be achieved to alleviate unemployment".

Les grèves en France

Cet été, la France a été secouée par une série de grèves d'une ampleur imprévue. A l'origine des mouvements, il y a la bonne situation économique, certes les risques de chômage demeurent aussi grands, mais en attendant la production n'a cessé d'augmenter depuis deux ans, et un journal d'informations patronales indiquait récemment que les bénéfiques avaient, toujours depuis deux ans, augmenté de 50% de plus que les salaires. Il y avait là une sérieuse cause de mécontentement ouvrier encore augmenté par les rendez-vous manqués proposés par le gouvernement à la classe ouvrière en octobre 1954 et en avril 1955. Malgré ces causes de mécontentement, faciles à déceler, personne ne se méfiait. On s'était habitué depuis deux ans également à une certaine passivité de la classe ouvrière.

Tout à coup, tout a changé, des mouvements de grève très importants ont éclaté en juillet à SAINT-NAZAIRE et en LORRAINE (Homécourt), en août à NANTES et de nouveau à SAINT-NAZAIRE.

Sur la spontanéité tout le monde est d'accord. Dès la grève de SAINT-NAZAIRE en juillet, la vieille habitude prise en France depuis 1947 de considérer tout mouvement de grève comme une initiative communiste a dû être abandonnée. Certes la C.G.T., que les communistes inspirent, participait au mouvement, mais il est visible que ses dirigeants locaux étaient poussés par leurs camarades beaucoup plus qu'ils ne les excitaient. Les journaux patronaux eux-mêmes l'ont reconnu. L'un d'eux "Le Bulletin de Paris" n'a pas hésité à recommander aux chefs d'entreprise de faire preuve de calme et de tact et de garder le contact avec les dirigeants syndicaux, seuls susceptibles d'empêcher le déchaînement des passions. Le deuxième caractère du mouvement, c'est l'unité à NANTES et à SAINT-NAZAIRE comme en LORRAINE. Les débrayages ont été totaux et les trois grandes centrales syndicales "Confédération Générale des Travailleurs" (communiste), Force Ouvrière (socialiste) et Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, ont toujours et partout dirigé en commun les opérations. "Diriger" n'est d'ailleurs pas le mot exact, il faudrait plutôt dire "tenter de coordonner", car, et c'est le troisième caractère du mouvement, sa violence a été telle que les dirigeants syndicaux, par souci tactique, ont eu plus souvent à le freiner qu'à l'entretenir.

Rappelons le schéma de ces grèves. A NANTES, à SAINT-NAZAIRE comme en LORRAINE, des entreprises (ici des chantiers de constructions navales, là des groupes de hauts fourneaux) débrayent, demandant une augmentation de salaire et une diminution des heures supplémentaires et des cadences. Le patronat croit que, comme d'habitude depuis quelques années, il va lui suffire d'attendre et comme d'habitude également, pour intimider les ouvriers, en appelle les forces armées (Compagnies Républicaines de Sécurité). Or, tandis que par tactique, les militants syndicalistes avertis, qu'ils soient communistes ou chrétiens, essaient d'éviter l'extension de la grève et prêchent le calme, les ouvriers souvent non syndiqués, souvent également très jeunes, se déchainent à la seule vue des C.R.S. et la grève augmente d'intensité. La foule descend dans la rue, défile pacifiquement et refuse de se laisser interdire la voie publique, et c'est alors la bataille. Les choses ont été à un point qu'à NANTES où il y a eu un tué, le parti communiste a accusé des provocateurs trotskistes d'être à l'origine des incidents.

Jean-Jacques LAMONTAGNE.



ANNUAL CONVENTION

Organic Fusion Unnecessary To Labor's Welfare

United Action Will Attain Same Objective While Retaining Independence

The C.C.C.L. membership, at their annual convention held in Quebec last week, unanimously endorsed the principle of unity in Canada's labor movement, but brushed aside, for a year at least, a decision on the question of a merger with the Trades and Labor Congress and the Canadian Congress of Labor.

In a five point resolution drafted and approved the C.C.C.L. said it favors unity but feels there are many means of attaining it. The 500 delegates from all parts of Quebec voted to appoint a nine-man committee to study the question of a merger and report its findings next year.

The general president of the C.C.C.L., Mr. Gerard Picard, urged delegates to remain independent of the TLC-CCL merger on grounds that both the TLC and CCL were dominated by their American counterparts, the American Federation of Labor and the Congress of Industrial Organizations.

"We don't want settlement of our problems to be made in Washington," Mr. Picard said.

"It is bad enough," he added, "that the Americans profited by the inferiority of our governments, and exploit our natural resources without us leaving them take control of the labor movement in the Province of Quebec."

Mr. Picard urged delegates to revise the structure of the C.C.C.L. to meet the present needs but to remain true to its historical foundations.

Jean Robert Ouellet, vice-president of the C.C.C.L. told delegates not to allow their union to be dissolved by unions in

Canada, which in turn are dominated by American organizations.

Both Mr. Picard and Mr. Ouellet said they believed the C.C.C.L. could remain independent of the merger and yet unite with other labor groups on national problems where a united front is required. The resolution adopted by the delegates stated that the C.C.C.L. is in favor of unity among Canadian workers and "is ready to undertake studies to realize the complete unity of labor in Canada, while safeguarding the spirit of independence and respect of the characteristics of each group".

Mr. Picard said: "Even though parent United States unions have realized benefits for Canadian workers, this is no reason for allowing Canada to become an American satellite."

The president's report, which was adopted in full, proposed that the status reform committee look for a new name for the C.C.C.L. which would better show its non-discriminatory policies.

Principal objection to the present name is use of the word "Catholic". Although originally only Roman Catholics were admitted as C.C.C.L. members, rules have been changed to allow any worker to become a member.

Political Action

The 100,000-member C.C.C.L. Union set up a political action committee last year, but so far it has restricted itself to providing members with general educational matter and giving lectures of a non-partisan nature.

Central Councils within the Confederation, on their own initiative, in the past have supported candidates in provincial and municipal elections, but under the proposed structural changes in the confederation, it is likely Central Councils will be discouraged from active campaigning in future unless it falls in line with policies of the Confederation's executive.

International Unions Charged With Raiding

In a report submitted to the Convention during the latter part of the week, by the Central Bureau, references to work stoppages that for a time affected production at the Consolidated Paper Corporation's Belgo Mill in Shawinigan and Laurentide Mill in Grand'Mere were revealed. The workers refused to report for work last June because the company ignored its union in contract negotiations and tried to have it agree to Sunday work.

The report charges the International Unions with trying to organize the paper workers, after the CCCL Union was decertified at both company mills by the Quebec Labor Relations Board for staging an illegal strike.

The report also commented on a strike of Montreal plumbers last year, staged jointly by a C.C.C.L. Union and the International Plumbers Union (AFL).

The strike began September 13 and ended November 3 following a back to work order issued by the American head office of the International Union because its members were working on an oil refinery contract.

This disaffection led to a general return to work before the C.C.C.L. Union were able to obtain their demands from the employers.

Late Convention Flashes

The following news items which are given in condensed form were received as we were closing the page. Fuller convention news will appear in our next issue.

Elections

Our general president, Mr. Gerard Picard, was re-elected by acclamation with Jean Marchand retaining his position as general secretary. The treasurer's post will be held by Gerard Hebert. First vice-president Gene Gosselin, 2nd vice-president Roger Mathieu, 3rd vice-president Joseph Parent, 4th vice-president A. Plourde, 5th vice-president Jean Robert Ouellet, 6th vice-president Rodolphe Hamel and 7th vice-president Madeleine Brosseau.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited

Decision Soon on Ship Subsidies

An announcement has been made by M. G. Angus, president of the Canadian Shipowners Association that a decision on subsidies for the Canadian Merchant Marine is expected shortly. "The effects of this decision will be far-reaching and will be felt for many years to come" said Mr. Angus. Canada has now dropped to 21st place among the shipping nations of the world, and tiny, land-locked Switzerland has a modern merchant fleet nearly three times as large as Canada's. Canada is once again entirely dependent on foreign vessels to carry trade to and from her shores. "It is obvious", Mr. Angus said, "that Canada cannot have a deep sea merchant fleet without government aid". "And that aid must be given on a firm long-term basis."

Campaign a Success

Since the signing of our new labor agreement many new members have signed up and the membership campaign is progressing very favorably. If you have neglected seeking information of how to join our union, you may contact any C.C.C.L. steward who shall be pleased to outline the advantages of being a union member. Workers who stick together, benefit together. The union office is open nights or you may phone CI 1251 for information.

Correction

In our column of September 2 issue we wish to correct an error which appeared. In giving the names of the executive of our union a switch in names and offices occurred. Here is the official correction: Brother Raoul Beaudoin is the secretary treasurer and Brother Dubord is the recording secretary. The caption also was run under a cut which appeared on page 7 of this particular issue of Le Travail.

Benefits

Apart from the numerous new benefits secured for the workers, our members are advised of the fact that their union dues each month also entitles them to a mailed copy of Le Travail every week. This weekly union organ is very popular and informative and keeps the members up to date on C.C.C.L. Union news throughout the Montreal region and the remainder of the Province of Quebec.

Sympathy

Our sympathy goes out to genial Jack Savins, Chief Timekeeper at Canadian Vickers whose arm is in a sling due to an accident. We can hardly agree with the wit who claims Jack suffered a bad case of writers' cramp from listing the retroactive payroll.

Safety

It is very opportune at this time to recall to all employees who are working on the upper deck of a vessel, to exercise extreme caution. The other day a near major accident occurred when a careless worker dropped a wooden wedge over the side of the ship. A worker underneath suffered a severe scalp wound when he was struck on the head with the piece of wood. Make very sure no one is underneath when you may have occasion to dispose of any object in this manner.

Dirty Work

When called upon to perform dirty work make sure when the job is finished that your foreman is notified of the time spent in completing the job. In this way your time card will be properly marked to give you credit and entitle you to the extra bonus of 5 cents per hour.

North Wall Hazards

Workers on the North Wall are complaining about the dangerous condition of some of the steel covers which are placed in this section of the yard. They have been aptly christened "booby traps" by the employees.

be turned over to the Confederal Assembly, who in turn will complete the unfinished agenda at a meeting to be held in a month. Among the business unfinished are the questions of educational and technical services and the publishing of an English edition of Le Travail.

Unemployment

Concerning the unemployment situation, the convention delegates passed a resolution recommending that a cartel be held with other unions on this question, the presentation of briefs and the organization of a March on Ottawa if this proves necessary.

de **KUYPER**
BLENDED
GIN

ANNO
1695

la vraie saveur de Hollande

DISTILLÉ AU
CANADA